

Club des Amis du Grenier de Toulouse

- LA CHARTE -

Nous, membres du club, ce qui nous réunit c'est

Un engagement responsable pour soutenir activement, aujourd'hui et demain, une belle aventure, pour que le Grenier de Toulouse se consacre à son métier de création et de diffusion du théâtre populaire.

Le partage de valeurs humanistes : « *Nous faisons un théâtre humaniste, un théâtre qui amuse, qui procure du plaisir, de la joie, de l'émotion, tant aux acteurs qu'aux spectateurs.* »

En devenant membre du club, vous bénéficiez

- D'invitations personnelles pour des spectacles de la Compagnie, votre accompagnant bénéficiant du tarif B. Si le tarif B était déjà applicable à cette personne, elle bénéficie du tarif C. Le tarif C est le tarif plancher pour tout accompagnant. En parrainant un nouveau membre, vous bénéficiez d'un avantage supplémentaire.
- D'un service de placement privilégié au Théâtre de l'Escale.
- De relations privilégiées avec la troupe du Grenier de Toulouse : vous pouvez ainsi assister à des répétitions exclusives, visiter les coulisses du théâtre, assister à la présentation de la saison, aux bords de scène sans compter les petites surprises qui ponctuent la saison théâtrale
- D'informations en avant-première sur la programmation et les projets du Grenier de Toulouse.
- Une fois par an, d'une soirée organisée par le Grenier de Toulouse et réservée aux différents Clubs de soutien à la compagnie.
- D'un service de mise en relation de covoiturage
- D'une newsletter mensuelle
- D'une inscription, avec votre accord, de votre nom, dans la liste du Club des Amis du site internet du Grenier de Toulouse.
- D'un service de garderie théâtrale "les Souris du Grenier" les soirs de représentation, pour que vous puissiez permettre aux enfants de 6 à 12 ans de profiter de leur soirée au même titre que vous.

En devenant membre du club, vous vous engagez à

- Soutenir activement et durablement le Grenier de Toulouse, en apportant des fonds pérennes pour assurer l'existence et la créativité de la troupe.
- Faire connaître autour de vous le Grenier de Toulouse, en relayant toute idée ou information utile pour le développement du Grenier et promouvoir le Club des Amis dans votre réseau relationnel

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT ET D'ADHESION AU CLUB DES AMIS

La Compagnie Grenier de Toulouse est reconnue d'intérêt général depuis 2007 et est habilitée, par les services fiscaux, à recevoir des dons.

L'inscription d'un Mécène au Club des Amis relève d'une procédure simple. Devient «membre», le particulier ayant complété le formulaire du Club des Amis sous réserve de l'acceptation de sa candidature et de l'encaissement du don par le Grenier de Toulouse. Le membre s'engage au titre du mécénat, d'un prélèvement mensuel ou annuel selon les modalités suivantes :

- Un don mensuel de 25€
- Un don mensuel de 50€
- Un don mensuel de 75€
- Un don annuel de votre choix, d'un montant minimal de 300€.

Les autorisations de prélèvements seront traitées le 28 du mois courant, quelque soit la date d'inscription.

Ce formulaire est disponible notamment sur le site Internet du Grenier de Toulouse et vaut, une fois rempli et signé, acceptation expresse et sans réserves de la présente Charte.

Un reçu au titre de don sera fourni au membre du club chaque année en clôture d'année fiscale ; **la loi fiscale en vigueur permet de déduire 66% de votre don annuel du montant de l'impôt, tout en bénéficiant de l'équivalent de 65 € /an maximum de contreparties, quelque soit le montant du don.**

Le membre est libre de se désengager du Club à tout moment, mais il accepte, dans la mesure du possible, de présenter au Grenier de Toulouse un nouveau membre pour le remplacer. Pour la bonne forme, la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Enfin, le Grenier de Toulouse dispose pleinement du droit moral, patrimonial et d'exploitation de son image. Toute utilisation ne peut avoir lieu sans son consentement préalable.

De même, le Grenier de Toulouse ne détient aucun droit d'usage sur toute appellation mentionnant le Mécène. Toute mention relative au membre fera l'objet d'un accord préalable. Le mécène et le Grenier de Toulouse s'engagent à ne nuire ni à leur image ni à leur réputation respective.

Le..... à.....

Signature précédée de la mention *Lu et approuvé*

- LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION -

La signature du présent formulaire vaut acceptation sans réserve de la Charte du Club des Amis.

La cotisation est réglée par prélèvement bancaire (demande de prélèvement à signer jointe avec le formulaire) au profit du compte du Grenier de Toulouse. Ce virement est mensuel ou annuel.

Le formulaire est à retourner dûment rempli à :

Grenier de Toulouse
2 Rue George Sand
31170 Tournefeuille

Nom et prénom de la personne Mécène Club des Amis :

Date d'anniversaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail à laquelle sera envoyée la newsletter :

Je soussigné(e),..... accepte de soutenir le Grenier de Toulouse à compter de la date de signature du présent formulaire.

En cas de décision du Mécène de se désengager du Club, un courrier sera adressé au Grenier de Toulouse, et le désengagement deviendra effectif le mois ou l'année suivante selon l'échéance choisie.

Je joins l'ordre de prélèvement.

Le Grenier de Toulouse me signifiera l'acceptation de ma participation au Club des Amis par l'envoi de mon numéro de membre du Club des Amis. Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la Charte du club de Mécènes du Grenier de Toulouse et les accepter sans réserve.

Fait à, le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »